

I) Contexte

Dans le cadre de la formation Master 2 en Qualité et Performance dans les Organisations à l'Université de Technologie de Compiègne, un stage de fin d'études est prévu afin de mettre en pratique les connaissances acquises pendant la formation et de développer les compétences techniques et humaines des étudiants.

Ce stage se réalise au sein de l'entreprise General Electric dans le département de Conformité et Sécurité. Mon tuteur est M. Jacques Vernier, Responsable de Conformité et Sécurité et le suiveur de stage M. Gilbert Farges enseignant-chercheur à l'UTC et responsable du master Qualité et Performance dans les Organisations (QPO)

II) Définition du projet et objectifs

1. Définition du projet

Sujet de stage : « **Mise à jour des procédures Qualité & EHS pour la conception de centrales de production d'énergie** ».

Suite à l'implémentation de nouveaux outils informatiques dans le département d'ingénierie de projets, une mise à jour de la documentation doit être réalisée.

2. Objectifs visés

- Mettre à jour les procédures d'ingénierie QEHS.
- Créer des procédures donnant les lignes directrices de l'utilisation des nouveaux logiciels.
- S'assurer que les procédures sont en conformité avec les normes ISO's applicables.
- Assurer la cohérence entre les différentes procédures.

3. Début du projet

29 février 2016

4. Fin du projet

26 août 2016

5. Budget du projet

- Pas de budget spécifique pour le projet.
- Gratification de stage.

III) Acteurs du projet

Maître d'ouvrage

Département d'ingénierie.

Jacques Vernier Responsable de Conformité et Sécurité.

Maître d'œuvre

Lilian Soto Stagiaire

Compétences nécessaires

Curieux, organisé, rigoureux, autonome.

Partenaires

Equipe de développement du logiciel.

Project Engineering Manager des projets concernés.

Equipe d'enseignants UTC.

IV) Produit du projet

PEF mise à jour.

Procédures mises à jour.

Organisation de documentation dans le réseau

V) Risques

Manque du temps pour la réalisation du projet.

Manque de connaissances liées au fonctionnement de l'entreprise.

VI) Contraintes à respecter

- **Contraintes de délais**

Les procédures doivent être mises à jour et validées avant le 26 août.

- **Contraintes de coûts**

Il n'y a pas de contraintes de coûts.

- **Contraintes de performances**

Les procédures mises à jour doivent être cohérentes avec les procédures existantes.